PROJET D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom du maître d'ouvrage :

Nature du projet :

Lieu où le dossier de conception est consultable :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
35, Impasse du Luthier- ZI du Pâtis 1- BP 20 - 85440 Talmont-Saint-Hilaire
Tél: 02.51.204.054 Fax : 02.51.90.60.92
spanc@vendeegrandlittoral.fr

Informations sur l'utilisation de ce modèle de panneau d'information du public, à destination du maître d'ouvrage :

Selon l'article 9 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5 :

- Ce panneau d'information du public doit être **affiché sur le terrain d'implantation** du projet d'installation d'assainissement non collectif. Si, compte-tenu de l'implantation de l'installation envisagée, cette condition ne peut pas être respectée, le maître d'ouvrage affiche l'information en mairie de la commune concernée.
- La durée d'affichage est d'au **minimum un mois** et **ne peut prendre fin avant la remise de l'examen favorable de la conception du SPANC**.
- Le **dossier de conception est tenu à la disposition du public** par le maître d'ouvrage.

Il est conseillé :

- d'étanchéifier ce panneau d'information du public en le plaçant, par exemple, dans une pochette plastique s'il est affiché sur le terrain d'implantation ;
- de commencer l'information du public dès le dépôt du dossier de conception auprès du SPANC et de la poursuivre jusqu'à la réception des travaux ;
- de tenir le dossier de conception à la disposition du public en mairie ou au SPANC.